Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

22 SEP. 2016

que la convocation du Conseil a été faite le **08 septembre 2016** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 4 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 16 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia –M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

Procurations : M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à BENARD Alex – **Mme HOARAU Annie** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &

&

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS
Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

AFFAIRE N° 4 / Adoption du budget supplémentaire 2016

- Compte principal

Le budget supplémentaire – **Compte principal – pour l'exercice 2016** a été arrêté à la somme de **6 120 131,96 €** tant en dépenses qu'en recettes et se présente comme suit en balance générale :

	Recettes : + 6 120 131,96	**Dépenses : + 6 120 131,96**
Fonctionnement	1 649 029,53	1 649 029,53
Investissement	4 471 102,43	4 471 102,43

Ce budget supplémentaire comporte :

1) Les restes à réaliser de l'exercice 2015, soit :

En section d'investissement :

- Dépenses : + 1 379 525,00
- Recettes : + 1 817 958,00

En section de fonctionnement :

- Dépenses : Néant
- Recettes : Néant

2) La prise en compte des résultats affectés de l'exercice 2015 et les inscriptions nouvelles, soit :

En section de fonctionnement :

Les recettes se chiffrent à **+ 1 649 029,53 €** soit :

Chap. 002 – Résultat de fonctionnement reporté	+ 1 474 552,53
Chap. 70 – Produits du domaine	+ 53 121,00
Chap. 73 – Impôts et taxes	+ 174 195,00
Chap. 74 – Dotations et participations	- 62 549,00
Chap. 75- Autres produits de gestion	+ 799,00
Chap. 77- Produits exceptionnels	+ 8 911,00

Les dépenses représentent **+ 1 649 029,53 €** soit la répartition suivante :

Chap. 011 – Charges à caractère général	+ 798 940,00
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante *(dont 97 800,00 euros de subvention aux associations)*	+ 126 112,00
Chap. 66 – Charges financières	+ 5 000,00
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	+ 2 250,00
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	+ 716 727,53

.../...

En section d'investissement :

Pour les recettes : **+ 2 653 144,43 €** soit :

Chap. 13 – Subvention d'investissement	+ 1 209 865,00
Chap.23 – Immobilisations en cours	+ 54 945,00
Chap 10 – Dot, fonds divers et réserves	+ 28 753,00
Chap. 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 642 853,90
Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 716 727,53

Pour les dépenses : **+ 3 091 577,43€** qui se répartissent comme suit :

Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	+ 9 187,00
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	+ 91 070,00
Chap. 23 – Immobilisations en cours	+ 1 910 033,53
Chap. 001 – Solde d'exécution reporté	+ 1 081 286,90

Le Conseil Municipal a été invité à :

- Fixer le niveau de vote du budget ;
- Se prononcer sur le budget proposé ;
- Se prononcer sur les subventions.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

- **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé 65748) que pour la section d'investissement.
- **A la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne),** adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.
- **A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'attribuer les montants suivants par association :

A.D.A.C *(Ass. pour la Diffusion Artistique et Culturelle)*	1 000,00 €
Club les Amis	1 000,00 €
Association Sportive et Culturelle des Avirons	1 500,00 €
JSCT *(Jeunesse Sportive Culturelle du Tévelave)*	7 000,00 €
Club bouliste des Avirons	500,00 €
ACJV *(Association Culturelle du Tévelave Jeunesse et Vie)*	1 000,00 €
A.S.P.T *(Ass. Sportive de Pétanque du Tévelave)*	3 000,00 €
Amicale Fitness Avirons ***Mme Suzette RIVIERE, intéressée, quitte la salle au moment du vote***	500,00 €
F.C.A *(Foot Club des Avirons)*	40 000,00 €

.../...

Association Foot Avironnaise	1 000,00 €
Association Basket Club	500,00 €
U.S.D.T *(Union Sportive du Tévelave)* ***M. Gilles ESCHYLE, intéressé, quitte la salle au moment du vote***	6 000,00 €
Avirons Foot Vétérans	1 000,00 €
Association Tri Arts	500,00 €
Avirons Jeunes	16 000,00 €
Judo Club	2 500,00 €
Association LACS ***M. Fabrice PAYET, intéressé, quitte la salle au moment du vote***	6 000,00 €
Association Taekwon shin soul	500,00 €
Association Gym Avirons	500,00 €
Et vie danse	500,00 €
USEP	2 000,00 €
Association Run Altitud	2 000,00 €
Association ALOR	300,00 €
RODGERS	1 000,00 €
Association Ti Bul Kréol	500,00 €
Tennis Club Avirons	1 500,00 €

En conséquence, le **budget supplémentaire 2016 – Compte principal** – est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : + 6 120 131,96	**Dépenses : + 6 120 131,96**
Fonctionnement	1 649 029,53	1 649 029,53
Investissement	4 471 102,43	4 471 102,43

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★